

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Centre hospitalier du Pays d'Apt : mise en place d'un centre périnatal de proximité.

Marseille, le 9 novembre 2016.

À compter du 1er janvier 2017, comme cela était prévu dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins, un centre périnatal de proximité sera mis en place au Centre hospitalier du Pays d'Apt.

Ce centre périnatal de proximité proposera des consultations de suivi de grossesse, avant et après l'accouchement, pour les mères et leurs nouveau-nés. Les consultations de gynécologie se poursuivront sur le site du centre hospitalier du Pays d'Apt, au sein de ce centre périnatal.

Les femmes enceintes accoucheront dans la maternité de leur choix, les maternités d'Avignon et de Cavaillon étant les plus proches et pouvant accueillir l'ensemble des parturientes du territoire.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) s'engage à mettre en place une organisation garantissant :

- la continuité de la prise en charge des parturientes à compter du 1er janvier 2017, dans le respect du libre choix des parturientes ;
- la sécurité médicale de la prise en charge des parturientes au CH Apt jusqu'à fin décembre 2016 ;
- le maintien de l'emploi.

Une aide financière d'un million d'euros va par ailleurs être apportée au centre hospitalier du pays d'Apt afin de lui permettre d'engager une importante opération de rénovation.

L'évolution vers un centre périnatal de proximité était prévue dans le projet régional de santé Paca 2012-2017. Elle se fera dans le cadre d'une coopération territoriale renforcée avec les centres hospitaliers d'Avignon et de Cavaillon, accompagnée des moyens adaptés.

Les conditions de prise en charge des accouchements avaient par ailleurs été analysées par deux professeurs de gynécologie-obstétrique et de néonatalogie.

Dans leur rapport finalisé en juin 2016, ils concluent à la nécessité d'évoluer vers un centre périnatal de proximité pour des raisons de sécurité, d'autant que l'établissement ne dispose plus depuis cet été de gynécologue obstétricien titulaire.

Les recherches s'étaient activement poursuivies afin de recruter les personnels médicaux nécessaires à une poursuite pérenne de l'activité, mais l'absence de candidatures ne permet pas d'assurer la qualité et la sécurité des soins.

